

COMITE SYNDICAL N°1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni le 21 mai 2026 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents :31

Nombre de votants : 32

Date de convocation : 13/05/2026

Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			GANDELIN FRANCOIS		X	
	AGATY GUILLAUME	X			GESLIN NICOLAS		X	
	DEL VECCHIO PERNOUX SEBASTIEN	X			VENUAT STEPHANE			X
	JACQUET CLAUDE		X		QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES			X	LE MOAL NATHALIE	X		
	DANNACHER MICHELE	X			LAVOIGNAT THIERRY		X	
	BIGOT AGNES	X			DREYFUS ERIC		X	
	SANJUAN CATHERINE	X			CAZABON LAURENCE		X	
	SCHAUVING SEBASTIEN			X	PEYSSON PASCALE	X		
	DUPUIT GUY		X		BOZONNET ERIC	X		
	JACOBBERGER CHRISTOPHE		X		ARMESSEN MATHIEU	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE		X		GREZAUD SABRINA	X		
	BUATOIS BLANDINE	X			CONNAULT VALERIE		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			CAMILLERI VERONIQUE		X	
	QUEFFELEC ISABELLE	X			VIGIER ANNA		X	
	HUGUET BENOIT	X			LEQUIN LOIC		X	
	BOURGE HERVE	X			BIBET REGIS	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	RABUEL CLAUDE		X		GREGOIRE CEDRIC	X		
	AULAS KEVIN		X		CHAUMONT JEAN-PHILIPPE	X		
	BERGER CELINE	X			MOYNE SEBASTIEN		X	
	SUAREZ RENE		X		LOUBES GABRIELLE	X		
	REIGNIER ALAIN	X			BOUDSOCQ CELINE		X	
	SEVES THIERRY		X		TRONCI DELPHINE		X	
	PIOT MICHEL	X			LABALME RICHARD		X	
	ECKERT PIERRE	X			HASCOET-FRAGNY MICHELE	X		
	BEGUET CHRISTIAN		X		LETHENET AGNES			X
	CHAMPION JEAN-PIERRE		X		QUILLIEN ALEXANDRE		X	
	NIERGOT MICHEL	X			CHALIKAS MARLENE		X	
	RUTSCHI DIDIER	X			BOLE-BESANCON DIDIER	X		
	COTTEY ROMAIN	X			GAILLETON SOPHIE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	BEAUDET NATHALIE	X			LAIDET ANTHONY		X	
	FERRE PAUL	X			WITTEZAELE DELPHINE		X	

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cottey Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2026

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est soumis à l'approbation du comité syndical.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal n°42.

3. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur FERRE Paul, Président, prend la parole en tant que doyen d'âge.

Il demande à l'assemblée quels délégués titulaires désirent présenter leurs candidatures au poste de Président.

Monsieur FERRE Paul, délégué de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, se présente pour ce poste.

Une fois son projet exposé, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Au premier tour, a obtenu :

- Monsieur FERRE Paul : 31 voix pour.
- Monsieur AGATY Guillaume : 1 voix pour.

Monsieur FERRE Paul est élu à la majorité, Président du SMIDOM VEYLE SAONE.

4. DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE VICES-PRESIDENTS

Monsieur FERRE Paul, Président du SMIDOM VEYLE SAONE, propose de nommer 5 Vice-présidents, afin de gérer les 5 axes de travail :collecte des ordures ménagères, collecte sélective, économie circulaire, déchèteries, prévention.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le nombre de vice-présidents.

5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

À la suite de la décision du nombre de Vice-Président fixé à 5, Monsieur FERRE Paul, demande à l'assemblée les candidatures au poste de Vice-Président. Il propose de fixer une liste de candidat qui ont portés leurs candidatures :

Monsieur DUPUIT Guy se présente pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Monsieur PEIGNE Benoit, se présente pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur PALLOT Jacques, se présente pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur ECKERT Pierre, se présente pour le poste de 4^{ème} Vice-Président,

Madame BIGOT Agnès, se présente pour le poste de 5^{ème} Vice-Présidente,

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

6. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Conformément au statut du Smidom, le bureau se compose de 13 membres, incluant le Président et les Vice-présidents.

Le Président soumet une liste de candidats ayant préalablement fait acte de candidature.

- Pour Communauté de communes Val de Saône Centre : Thierry Sèves, Céline Berger, Michel Niergot.
- Pour la Communauté de communes de la Veyle : Michèle Dannacher, Guillaume Agaty, Jean Claude Aublanc, Claude Jacquet.

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

7. ELECTION DES DELEGUES AU SYTRAIVAL

Le Président fait part à l'assemblée qu'il convient de nommer 4 titulaires et 2 suppléants auprès du Sytraival. Syndicat qui valorise et traite une partie des déchets du SMIDOM VEYLE SAONE.

Le Président soumet une liste de candidats ayant préalablement fait acte de candidature.

- **Candidatures des titulaires :**
Paul Ferré, Michel Niergot, Benoît Peigné, Jean Claude Aublanc.
- **Candidatures des suppléants :**
Pierre Eckert, Guillaume Agathy

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

8. DELIBERATION INDEMNITES PRESIDENT ET VICE PRESIDENTS

Il appartient au comité syndical de fixer les indemnités de fonction de ses membres exerçant des fonctions exécutives. Dans ce cadre, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir valider les indemnités pour le Président et les Vice-Présidents. Les indemnités au 1^{er} janvier 2026 sont en fonction de la population, soit pour le Smidom 44 553 habitants.

SYNDICATS MIXTES COMPOSÉS EXCLUSIVEMENT DE COMMUNES ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Il est proposé aux délégués d'approuver les indemnités du Président et des vice-présidents.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les différentes indemnités.

9. DELIBERATION DELEGATION AU PRESIDENT

Afin d'assurer une gestion plus fluide et efficace du fonctionnement courant de la structure, et de garantir une plus grande réactivité dans la prise des décisions quotidiennes, il est proposé de déléguer au Président, élu ce jour pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions.

À ce titre, le Président demande aux délégués de bien vouloir approuver la délégation des compétences suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, dans le respect de la réglementation en vigueur et des crédits inscrits au budget ;
- la signature de tous contrats, conventions et avenants nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- la conclusion et la résiliation des contrats d'assurance ;
- l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions ni de charges ;
- l'introduction et la défense des actions en justice au nom du syndicat ;
- la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du syndicat ;
- la passation et la signature des conventions de prestations, de partenariats ou de mise à disposition ;
- la gestion du personnel du syndicat, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables ;
- l'émission des titres de recettes et des mandats de dépenses dans le cadre du budget voté.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la délégation des compétences citées.

10. DELIBERATION DELEGUES AU CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Social) est un organisme qui propose des avantages sociaux aux agents de la fonction publique territoriale (mairies, départements, régions, etc.) et parfois à leurs familles.

Le CNAS offre par exemple :

- aides financières (vacances, rentrée scolaire, naissance...)
- réductions loisirs et culture
- chèques cadeaux
- aides pour le logement ou les prêts
- soutien en cas de difficultés personnelles
- billetterie à tarifs réduits

Les collectivités adhèrent au CNAS pour faire bénéficier leurs employés de ces prestations.

Les instances du CNAS (Comité National d'Action Social) siègent pour une durée de 6 ans, calquée sur le renouvellement des conseillers municipaux. Le Président invite donc les délégués à désigner pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.

Au sein du Smidom, Christèle Foret représentera la collectivité.

M. Peigné benoit se propose comme candidat pour représenter la collectivité en tant qu'élu.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la candidature de M.Peigné.

11. QUESTIONS DIVERSES

Collecte emballages :

Le Président indique qu'un retard est actuellement constaté dans la collecte des emballages. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : l'absence du grutier en arrêt maladie, des pannes de véhicules ainsi que les jours fériés, durant lesquels les équipes ne peuvent pas effectuer les vidages en raison de la fermeture de l'exutoire. Le Président précise que le Smidom est actuellement à la recherche d'un grutier remplaçant.

Jour de Comité Syndical :

Le Président rappelle que le jour du comité syndical a été modifié pour ce nouveau mandat. Il souligne qu'il est difficile de satisfaire l'ensemble des élus sur ce point. Lors du précédent mandat, le comité syndical se tenait le vendredi matin, mais une demande de modification avait alors été formulée. Des échanges pourront de nouveau avoir lieu sur ce sujet. M. Ferré précise que les comités syndicaux se tiennent à raison d'environ sept réunions par an et qu'un planning est établi à l'avance.

Atelier participatif du 2 juillet :

Un atelier participatif consacré à la gestion et au traitement des déchets se tiendra le 2 juillet 2026. Ouvert à l'ensemble des élus — nouvellement désignés ou expérimentés, titulaires comme suppléants — cet événement offrira un temps d'échange, de sensibilisation et de formation autour des enjeux liés à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets.

Cette rencontre permettra également de mieux comprendre les compétences exercées par le syndicat, afin d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

- Réunion Bureau (en visio) un lien sera envoyé aux membres du bureau : vendredi 12 juin 8h30
- Comité Syndical n°2 : jeudi 25 juin 18h30
- Ateliers Smidom jeudi 2 juillet 18h30.

LE PROCHAIN COMITE AURA LE JEUDI 25 JUIN A 18H30

Le secrétaire de séance
Romain Cottey

Le Président
Paul Ferré

